Conseil métropolitain du 3 octobre 2022

« Concilier sobriété et transition social-écologique : le nouveau cap de la Métropole Rouen Normandie »

Sommaire

La Métropole déploie un Plan de sobriété pour faire face à la crise énergétique	2
Crise de l'énergie : la Métropole engage près de 13 millions d'€ pour aider les communes à faire face	5
Lutte massive contre les passoires thermiques : 1,6M d'€ engagés pour la rénovation et la réhabilitation énergétique d'environ 900 logements sociaux	5
Avec 'Urbenpact', la Métropole s'appuie sur un réseau européen pour amplifier l transition écologique et énergétique	la 6
Inédit en France : les transports en communs 'gratuits' pendant 2 ans pour les personnes mettant au rebut leur véhicule	7
« Réseau MOBI recharge Rouen Normandie » : le nouveau service de recharge de véhicules de la Métropole Rouen Normandie !	es 8
Santé : bilan d'une action métropolitaine sans précédent en 2022	9
La Métropole s'engage durablement pour devenir Territoire Zéro Chômeur Longue Durée	10
La Métropole Rouen Normandie soutient 6 associations sportives pour favoriser la pratique sportive des personnes en situation de handicap	r 10
La Métropole soutient l'accès au logement de jeunes réfugiés	11
Forêt monumentale de retour en 2024, à Canteleu!	12
Solidarité intercommunale : la Métropole accompagne financièrement les projet portés par les communes	ts 12







Lundi 3 octobre 2022

Conseil métropolitain du 3 octobre 2022 « Concilier sobriété et transition social-écologique : le nouveau cap de la Métropole Rouen Normandie »

La Métropole Rouen Normandie adopte ce lundi 3 octobre 2022 un ensemble de mesures fortes, massivement destinées à lutter contre la crise énergétique : Plan de sobriété, déploiement de 13M d'€ à destination des communes pour les soutenir face à l'inflation, engagement d'1,6M d'€ pour la rénovation énergétique d'environ 900 logements sociaux, partenariat avec 'Urbenpact', réseau européen pour amplifier la transition écologique et énergétique... La Métropole déploie par ailleurs un dispositif inédit en France : les transports en commun seront 'gratuits' pendant 2 ans pour les personnes mettant au rebut leur véhicule. Sur le front de la Santé, le Conseil est appelé à dresser le bilan de l'année 2022 : l'action métropolitaine fut sans équivalent par rapport aux années précédentes. En matière de solidarité, la Métropole s'engage durablement pour devenir Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée, soutient 6 associations sportives pour favoriser la pratique sportive des personnes en situation de handicap, et expérimente des aides pour l'accès au logement de personnes réfugiées. Enfin, le Conseil métropolitain acte le retour de Forêt monumentale à Canteleu en 2024 et vote des investissements conséquents pour soutenir des projets portés par les communes. La Métropole ajuste son cap : concilier sobriété et transition social-écologique.

Pour Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Président de la Métropole Rouen Normandie : « La sobriété doit désormais être la mesure des choses. Face à la crise de l'énergie et à l'inflation, nous devons adapter notre fonctionnement et faire des choix, avec courage et lucidité, en ne lâchant rien de ce qui fonde notre engagement et ce pourquoi nous avons été élus : la transition social-écologique, la préparation d'un avenir plus durable et plus désirable, la lutte contre les inégalités.

À notre initiative, nous réunissons à l'échelle de la Métropole un Conseil de défense énergétique, associant tous les niveaux de puissance publique (Etat, Région, Département), les représentants du monde économique et commerçant, les énergéticiens, les principaux bailleurs sociaux, des représentants du monde associatif et citoyen... La réponse à la crise doit être coordonnée et transversale. Nous prenons nos responsabilités.

Un Plan de sobriété va être déployé. 13M d'€ vont être engagés à destination des communes dans le cadre de la Dotation de solidarité communautaire, que nous augmentons en 2022. 1,6 M d'€ seront débloqués pour lutter contre les passoires thermiques, notamment pour améliorer l'isolation de près de 900 logements sociaux. Nous inscrivons par ailleurs nos politiques publiques en matière de transition écologique et énergétique dans une dimension européenne, en consolidant notre partenariat avec le réseau 'Urbenpact'.

Nous votons une mesure inédite en France: les personnes mettant au rebus leur véhicule profiteront 'gratuitement' des transports en commun pendant... 2 ans ! Sur le front de la Santé, nous dressons un bilan sans précédent en matière d'investissements. Après la crise Covid et des années de constrictions budgétaires, nous le devons à nos établissements, à nos personnels soignants et non soignants, ainsi qu'aux patients. Nous nous engageons durablement pour devenir Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée, soutenons l'accès au logement de personnes réfugiées et finançons des équipements pour favoriser la pratique sportive de personnes en situation de handicap. Nous tenons fermement le cap de la solidarité.

Nous avons enfin une nouvelle particulièrement réjouissante : Forêt Monumentale revient en 2024, à Canteleu ! Cette proposition s'intègrera dans la vaste armature de notre candidature pour devenir Capitale Européenne de la Culture en 2028. Embarquons collectivement dans cette belle aventure ! »





La Métropole déploie un Plan de sobriété pour faire face à la crise énergétique

La Métropole est engagée depuis plusieurs années dans une démarche de sobriété énergétique. Déclinée en stratégies et plans d'actions, elle se traduit dans un schéma directeur des énergies puis dans le PCAET, formalisant une trajectoire à 2050 : objectifs de réduction de 70 % de la consommation d'énergie (année de référence 2005) et de devenir un territoire 100 % EnR&R.

Ces deux dernières années, une inflexion vers une plus grande ambition en matière de transition énergétique a été prise, avec la volonté d'atteindre la neutralité carbone à 2040 en adhérant à la campagne mondiale « cities race to zero » et en signant la Déclaration de Paris. Cette inflexion favorable face à l'urgence climatique est sans compter les crises successives dont la dernière en date se traduit pour la Métropole, ses communes et ses habitants, par une crise énergétique majeure, avec une hausse sans précédent du coût de l'énergie.

Face à cette situation, seul un effort collectif permettra d'en limiter les conséquences économiques, sociales et environnementales. C'est pourquoi la Métropole engage un plan de sobriété qui vient renforcer et accélérer les plans d'actions déjà engagés et s'exprime par :

Sur le fonctionnement de la Métropole :

- des efforts de réduction importante de ses consommations énergétiques, visant l'objectif d'une baisse de 10 % pour les mesures à court terme et de 15 % globalement d'ici deux ans ;
- des réductions à plus long terme grâce à des investissements sur les bâtiments publics et grâce à la transformation de certains services publics ;
- une implication forte et exemplaire des agents au travers de démarches d'éco-agents;

Sur le territoire :

- des mesures de réduction de l'éclairage public, en étroite collaboration avec les communes ;
- une accélération de l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans la consommation et la production locale ;
- un accompagnement à la sobriété territoriale, à destination des communes et des habitants, avec notamment l'accompagnement de démarches éco-citoyens par la Métropole.

Le plan se décline ainsi selon 4 axes, présentant des mesures concrètes, qui nécessiteront un suivi et une évaluation réguliers afin de vérifier la bonne atteinte des objectifs et/ou d'activer des mesures correctives. Le système de management de l'énergie, en cours de mise en œuvre, devra permettre de répondre en partie à cette exigence.

Axe 1 : mesures de réduction des consommations énergétiques (hors éclairage public)

Volet bâtiment :

- Limiter la température intérieure des bâtiments tertiaires à 19°C en période hivernale et augmenter la température « de confort » d'été à 26°C pour limiter les consommations liées au rafraichissement,
- Équiper systématiquement les bâtiments de régulateurs thermiques avec des réglages optimum pour réduire les consommations énergétiques,





- Accentuer la démarche d'éco-responsabilisation des agents pour inciter à un comportement responsable à l'intérieur des bâtiments (extinction des lumières / réglages des thermostats / limitation de l'utilisation d'équipements électriques / interdiction des chauffages d'appoint...),
- Optimiser les usages des bâtiments ERP.

Volet mobilité :

- Réduire les déplacements professionnels par l'intensification des téléconférences et la dématérialisation des procédures,
- Modifier les habitudes de déplacements des agents afin de limiter les km parcourus (poursuite du déploiement des services de covoiturage / incitation aux modes actifs de déplacement / multiplication de places de stationnement sécurisé pour les vélos),
- Systématiser la formation à l'écoconduite et l'adapter aux nouvelles motorisations,
- Accélérer les changements de motorisation et la rationalisation des usages des véhicules.

Volet services :

- Réduire des horaires ou plages d'ouverture de certains équipements accueillant du public,
- Augmenter d'un mois l'arrêt de la glace pour la patinoire Nathalie Péchalat et réduire les consommations à Diochon et au Kindarena.
- Fixer des objectifs de consommation maximale d'énergie dans le cadre des contrats de délégation de service public.

Mesures à moyen terme : Compléter le Plan Pluriannuel d'Investissement par un volet Energie renforcé du schéma directeur des investissements, renforcer le plan numérique responsable, établir un plan de réduction des fréquences de collecte des déchets ménagers et assimilés.

- Volet bâtiment (sur le patrimoine propre de la métropole et le patrimoine concédé) :
- Intégrer dans le futur schéma directeur immobilier un volet Energie et des objectifs ambitieux de réduction des consommations énergétiques et d'utilisation d'énergie renouvelable : travaux de réhabilitation thermique / installation de panneaux solaires photovoltaïques et/ou thermiques sur les toitures des bâtiments publics / raccordement aux réseaux de chaleur urbain, déploiement de chaudière biomasse...
- Développer l'installation d'outils de mesures de la production d'énergie renouvelable et de la consommation d'énergie des bâtiments, en fonction de la typologie de l'usage (recharge véhicules / chauffage / éclairage...),
- Optimiser l'usage des surfaces chauffées par la densification de l'occupation des bureaux (accélération de la démarche « bureaux libres »).

Volet numérique :

- Engager la Métropole dans la labellisation « Numérique Responsable » pour limiter l'impact énergétique et climatique,
- Réduire la consommation électrique des équipements informatiques : transfert de la salle informatique au Criann, achats de matériels de classe A (ex : fin des écrans énergivores),
- Optimiser les solutions numériques (ex : les serveurs informatiques),
- Intensifier l'accompagnement des agents, dans le cadre de la démarche éco-agent, afin de limiter l'impact énergétique des usages informatiques : diminuer le nombre de mails, limiter les espaces de stockage numérique,
- Amplifier l'extinction des équipements numériques non stratégiques (nuit, week-end, absence,...)







Volet service :

- Diminuer les fréquences de collecte des déchets,
- Réduction des ouvertures des bâtiment recevant du public.

• Axe 2 : mesures de réduction de l'éclairage public

- Diminuer les plages horaires : l'éclairage public présente 40 % de la consommation énergétique de l'institution métropolitaine. Il s'agit donc d'un levier important pour contribuer à la sobriété énergétique. La question de l'extinction nocturne se pose ainsi naturellement. Cette mesure permet à la fois de réduire les consommations énergétiques, de prolonger la durée de vie du matériel et de repousser certaines opérations de maintenance. À ce jour, 56 communes pratiquent l'extinction, selon des modalités variées. L'objectif est de généraliser l'extinction sur l'ensemble des communes, ainsi que d'augmenter et uniformiser la plage horaire d'extinction par secteur et selon les activités et services (axes structurants, lignes de transport en commun par exemple),
- Réduire les intensités lumineuses : cet aspect sera étudié dans les secteurs où l'extinction est difficile.
- Réduire les puissances installées : une attention sera portée sur l'optimisation des contrats de fourniture, en lien avec l'utilisation de matériel plus performant.

Une réduction globale de 23% des consommations liées à l'éclairage public est constatée, depuis 2016, grâce à l'application de plusieurs de ces mesures, notamment dans le cadre du schéma d'aménagement lumière (SDAL) de la Métropole. Elles nécessitent par ailleurs une appréciation en fonction du type de l'espace et du niveau de sécurité requis. C'est pourquoi une concertation sera engagée avec les communes, portant cette ambition.

• Axe 3 : mesures pour augmenter la part d'énergies renouvelables dans les consommations

- Renforcer l'autoconsommation des installations produisant de l'énergie,
- Étudier la mise en place d'une fourniture locale d'énergies renouvelables ou de récupération pour la Métropole et les communes qui le souhaitent (ex : utilisation de l'électricité produite par l'UVE),
- Accélérer la production d'énergies renouvelables sur le territoire,
- Programmer la mutation des chaudières fossiles des bâtiments publics,
- Accélérer le déploiement et le verdissement des réseaux de chaleur urbains du territoire et soutien financier au raccordement des maisons individuelles.

Axe 4 : accompagnement à la sobriété territoriale

La Métropole joue, par ailleurs, un rôle important d'accompagnement du territoire pour accélérer la sobriété, dans le quotidien des habitants et des entreprises et en soutien des communes. Cela se traduit notamment concrètement par :

- Une amélioration de l'offre de transport en commun, un développement du covoiturage, un accompagnement renforcé (financier et social) pour le changement de véhicules
- Un accompagnement aux rénovations énergétiques des logements avec la montée en puissance d'Énergies Métropole le service public de la transition énergétique,
- Un accompagnement à la production d'énergie renouvelable pour les particuliers avec la mise en place d'un soutien à l'acquisition d'un kit photovoltaïque,







- La signature de la charte d'engagement EcoWatt avec RTE, notamment afin de relayer les signaux EcoWatt (orange et rouge) pour limiter les coupures électriques durant la période hivernale en réduisant les consommations aux heures de pointe,
- Un accompagnement financier des communes pour faciliter et accélérer la mise en place de leur transition énergétique et limiter les risques liés aux dépenses énergétiques : Fonds d'aide aux communes pour l'investissement local (FACIL) bonifié pour des projets de transition écologique, Fonds d'aide à l'aménagement (FAA) avec une possibilité circonscrite dans le temps de basculer sur des dépenses de fonctionnement pour l'atteinte de l'équilibre financier pour les communes en difficulté, une Dotation de solidarité communautaire (DSC) exceptionnelle de 2 M€.

Crise de l'énergie : la Métropole engage près de 13 millions d'€ pour aider les communes à faire face

La crise énergétique pèse lourdement sur les budgets des collectivités locales. Dès lors, se pose la question d'un soutien financier aux communes afin de les aider à faire face à la hausse exceptionnelle des dépenses qui pèse sur leurs budgets, mais aussi très lourdement sur les finances de la Métropole.

Afin de contribuer à surmonter cette crise, complémentairement aux démarches des collectivités, dont celles initiées par la Métropole et ses communes membres pour solliciter un soutien significatif de l'État et du dispositif national prévu par la loi de Finances rectificative de juillet 2022, il est mis en place un plan d'aide exceptionnel pour 2022 à destination des communes membres de la Métropole dans le cadre du pacte financier et fiscal.

L'enveloppe d'un montant total de 2 M€ sera répartie entre communes à hauteur de 1 M€ au prorata de la population totale légale INSEE de 2021, à hauteur de 500 000 € au prorata du revenu par habitant pondéré par la population et à hauteur de 500 000 € au prorata du potentiel financier par habitant pondéré par la population.

Elle s'ajoutera aux 10 734 997 € de la Dotation de solidarité communautaire 2022 votée au Conseil métropolitain du 4 juillet dernier qui s'élèvera ainsi à 12 734 997 € au total pour 2022, en progression de + 2 107 864 € par rapport à 2021.

Lutte massive contre les passoires thermiques : 1,6M d'€ engagés pour la rénovation et la réhabilitation énergétique d'environ 900 logements sociaux

La Métropole, à travers son Programme Local de l'Habitat, s'inscrit dans une démarche de réhabilitation et de rénovation énergétique des logements. C'est un axe majeur de la transition écologique et de la lutte contre la crise énergétique.

En ce sens, la Métropole va engager 1 656 000€ en vue de réhabiliter et rénover près de 900 logements sociaux sur son territoire. Ces dépenses iront aux bailleurs de logements sociaux et syndicats de copropriétaires, menant des travaux sur les communes notamment de Petit-Quevilly, Cléon, Elbeuf-sur-Seine et Sotteville-lès-Rouen. Ces travaux permettront de réduire la facture énergétique d'habitants en situation de précarité, grâce au remplacement des isolations et menuiseries, la mise en conformité des installations électriques, le changement des radiateurs, des VMC...







Avec 'Urbenpact', la Métropole s'appuie sur un réseau européen pour amplifier la transition écologique et énergétique

La Métropole Rouen Normandie est engagée depuis 2019 dans le réseau européen « Urbenpact towards net-zero cities », qui a été constitué dans le cadre d'un appel à projet Urbact. Il rassemble 8 villes ou régions européennes qui travaillent sur l'objectif « net zero energy » ou « 100 % énergie renouvelable » à l'horizon 2050 : Tampere (Finlande), Bialystok (Pologne), Galati (Roumanie), Elefsina (Grèce), Palma di Montechiaro (Italie), Alto Minho (Portugal), Clermont-Ferrand Auvergne Métropole (France) et leader du partenariat, la Métropole Rouen Normandie.

Après une première phase de mise en place du réseau et de définition des modalités de travail entre juin 2019 et juin 2020, les partenaires ont travaillé entre juillet 2020 et juillet 2022 selon la méthodologie définie pour les projets Urbact. Chaque partenaire a travaillé sur l'élaboration d'un Plan d'Actions Intégré (IAP) pour atteindre cet objectif sur son territoire.

Ce plan d'actions intégré a été construit selon une méthodologie inclusive, en co-construction avec les acteurs du territoire (entreprises et autres acteurs économiques, citoyens, associations). Un « Urbact Local Group » (ULG) a été réuni régulièrement à cet effet. Des temps de réunions transnationales ont permis d'échanger sur la méthode et sur des thématiques communes. Des experts sont intervenus pour organiser l'avancement du travail du réseau et en appui de chaque partenaire. Des actions de petite échelle (micro scale actions) ont été mises en place pendant l'année 2021 et ont fait l'objet d'une enveloppe financière dans le cadre du projet.

La Métropole a ainsi établi un plan d'actions intégré visant l'atteinte de l'objectif 100 % énergie renouvelable et de récupération et la neutralité carbone à l'horizon 2050. Basé sur la stratégie et le plan d'actions approuvés en 2019 dans le cadre du PCAET, il les précise en opérant sur les principaux facteurs d'émissions de gaz à effet de serre : énergie et bâtiment, mais aussi transport et industrie que le PCAET, approuvé en 2019, n'avait pas traités. Il intègre notamment les études en cours afférentes à la révision de Plan de Mobilité. Il constituera une base pour l'élaboration du futur SCOT valant PCAET.

La stratégie repose ainsi sur 4 priorités rénover massivement et construire bas-carbone, augmenter la production d'énergie renouvelable, réinventer la mobilité des personnes et des biens, intégrer la transition dans les politiques économiques.

Dans le cadre de l'élaboration du plan d'actions, la Métropole a expérimenté plusieurs actions de petite échelle, dont le bilan a alimenté l'écriture des fiches actions et qui ont été subventionnées dans le cadre du projet :

- Salon des solutions durables
- Comité citoyen sur la mobilité
- Ambassadeurs de la mobilité
- Collaborathons.









Inédit en France : les transports en communs 'gratuits' pendant 2 ans pour les personnes mettant au rebut leur véhicule

La Métropole Rouen Normandie fait le choix de créer un abonnement annuel gratuit d'une durée d'un an, renouvelable une fois aux mêmes conditions, pour les habitants de la Métropole, les salariés travaillant dans le périmètre métropolitain ainsi que les étudiants appelés à s'y rendre régulièrement et souhaitant renoncer définitivement à un ancien véhicule. Cette incitation à la démotorisation est de nature à attirer de nouveaux usagers dans les transports en commun et à favoriser le report modal.

Le véhicule à détruire fait l'objet de norme EURO (inscrit sur le certificat d'immatriculation) ou, à défaut, d'une première immatriculation :

Type de véhicule	Motorisation	Normes EURO	Date maximale de 1ère mise en circulation
VP – VUL VASP-Handicap	Essence et/ou gaz	0 à 3	31/12/2005
	Diesel	0 à 4	31/12/2010
2/3 RM ou quadricycle	-	0 à 2	31/12/2006

Le véhicule doit être détruit dans un centre de destruction agréé. La liste des professionnels agréés est disponible sur https://immatriculation.ants.gouv.fr.

Les conditions pour pouvoir bénéficier du nouveau titre sont les suivantes :

- résider, travailler ou étudier dans la Métropole (justificatifs à fournir chaque année),
- être majeur,
- présenter un certificat de destruction de moins de 6 mois d'un véhicule ancien (voiture, moto, scooter) répondant au tableau ci-avant (CERFA 14365),
- posséder le véhicule ancien depuis au moins un an avant la date de mise à la destruction (le nom du demandeur doit être apposé sur le certificat d'immatriculation du véhicule détruit),
- présenter une copie de la carte grise du véhicule mis au rebut, si deux noms y figurent, seule l'une des deux personnes pourra bénéficier du titre de transport gratuit,
- s'engager sur l'honneur à ne pas acheter un nouveau véhicule motorisé pendant une durée d'un an et à renoncer à toute aide à l'achat de nouveau véhicule mise en place par la Métropole. Cet engagement devra être renouvelé pour un an pour que l'attribution d'un titre gratuit puisse être de nouveau accordée pour une durée identique. Il ne devra pas y avoir d'interruption entre les deux périodes d'abonnement. Lorsqu'aucune demande n'est parvenue avant la date d'expiration de l'abonnement gratuit, il convient pour l'usager de s'abonner, s'il le souhaite, dans les conditions définies par l'arrêté tarifaire en vigueur.





« Réseau MOBI recharge Rouen Normandie » : le nouveau service de recharge des véhicules de la Métropole Rouen Normandie !

La Métropole Rouen Normandie mène une politique de soutien au développement de l'électromobilité en déployant un service de recharge pour les véhicules électriques. Au lancement de ce service, la Communauté de l'Agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe a mis en place la gratuité d'accès à la recharge pour tous les usagers, habitant ou pas sur le territoire et possédant un véhicule électrique ou rechargeable. Cette stratégie tarifaire a été initiée dans le but de contribuer au développement du véhicule électrique. Désormais, le marché du véhicule électrique et hybride rechargeable est en plein essor et la part de ce marché en France ne cesse d'augmenter (près de 17 % en février 2022 dont 60 % de véhicules électriques). L'augmentation des immatriculations de ces véhicules entraîne une hausse des actes de recharge sur les bornes de recharge de la Métropole Rouen Normandie ayant pour double effet :

- d'accentuer le phénomène de « véhicules ventouses » : de par la gratuité du service, certains usagers rechargent leurs véhicules électriques ou rechargeables au-delà du besoin de leur batterie, limitant ainsi l'accès à la recharge pour tous. Ce phénomène représente près de 50 % des actes de recharge du réseau de bornes en 2021 et fait l'objet de nombreuses réclamations d'usagers.
- pour la Métropole, d'augmenter le budget de fonctionnement de la consommation d'électricité délivrée : entre 2020 et 2022, la consommation mesurée en kWh a été multipliée par 4.

En outre, près de 80 % des actes de recharge sont réalisés à domicile ou en entreprise. Les recharges réalisées sur les bornes publiques ou privées ouvertes à tous sont donc des recharges dites d'appoint. Ce nouveau contexte conduit à réviser la politique d'électromobilité. Un premier acte en ce sens a déjà été réalisé fin 2021 en adoptant le plan de déploiement des bornes de recharge du réseau de la Métropole Rouen Normandie. L'objectif est de passer d'un réseau de 71 bornes de recharge à un parc de 200 bornes de recharge normale (22 kVA) et de 10 bornes de recharge rapide (90 kVA) d'ici 2026. Le second acte adopté ce jour est de mettre en place une tarification du service de recharge dont le bilan financier n'est pas à l'équilibre tant par ces coûts d'investissement, d'exploitation que de consommation d'électricité.

Cette nouvelle étape est l'occasion de renommer ce service « MOBI recharge Rouen Normandie » afin de lui donner de la visibilité et de la cohérence auprès des utilisateurs. Si la Métropole Rouen Normandie est soucieuse de mener une politique volontariste en matière de transition écologique, elle cherche également à en assurer l'accompagnement social. Aussi, la proposition tarifaire du service de recharge doit à la fois être attractive, juste et réaliste au regard de l'inflation. La mise en place de la tarification reposera sur les principes suivants :

- un coût d'adhésion au réseau « MOBI recharge Rouen Normandie » de 10 € pour accéder à des tarifs préférentiels,
- un coût de la recharge variable en fonction de la puissance délivrée,
- un coût de connexion gratuit les deux premières heures pour la recharge normale (22 kVA) et les 30 premières minutes pour la recharge rapide (90 kVA),
- au-delà de ces plages de gratuité, un coût de connexion attractif à la minute pour ne pas pénaliser les véhicules de faible capacité,
- une gratuité de la recharge aux horaires de nuit en lien avec la nécessité de lisser les pics de consommation,
- une gratuité de la recharge dans les parkings relais P+R dotés d'un accès avec barrière,
- une tarification plus élevée pour les usagers non adhérents au réseau MOBI recharge Rouen Normandie.







Santé: bilan d'une action métropolitaine sans précédent en 2022

L'adoption d'une stratégie santé, le 27 septembre 2021, a constitué pour la Métropole une étape majeure dans l'objectif de renforcer les politiques publiques ayant des impacts en faveur de la santé et de l'amélioration de l'environnement.

Cette politique publique en matière de santé prévoit 3 axes : améliorer l'accès à l'offre de soins, renforcer l'attractivité du territoire et lutter contre la mortalité évitable.

En 2022, de nombreuses actions métropolitaines ont été déployées ou amplifiées, dans différents domaines en lien avec la santé, donnant lieu à des investissements sans précédents :

- <u>Politique de l'habitat</u> : prise en compte des besoins liés au handicap, à la perte d'autonomie et au vieillissement de la population corrélée à un financement et appui technique à la création de résidences accueil,
- Développement économique : une convention entre la Métropole et le CHU a permis le financement d'équipements structurants dédiés à la santé à hauteur de 800 000 € par an. Le dispositif plateforme permet de financer des équipements innovants permettant de renforcer la qualité de l'offre de soins mais aussi l'attractivité des établissements de santé, de mener des projets de recherche, stimuler l'innovation et permettre, dans certains cas d'opérer des transferts de technologies vers les entreprises. Depuis 2020, près de 2M€ ont été fléchés sur le financement d'équipements de santé tels que le mur d'images du bâtiment de chirurgie Robec du CHU, un séquenceur génétique (Becquerel), un microscope opératoire (CHU) ou encore un scanner de lames (Becquerel).
- Enseignement supérieur et recherche: une convention entre la Métropole et le Campus santé a été signée en janvier 2022 afin de définir les enjeux, projets et perspectives, permettant de contribuer à la structuration et au développement du Campus santé. Par le biais des dispositifs métropolitains spécifiques à l'Enseignement Supérieur et la Recherche, la Métropole participe au financement de plusieurs projets : stratégie de communication du Campus Santé au titre du dispositif campus (50k€), Gotoxchimio co-porté par l'Université et le CHU au titre du dispositif recherche (53k€) ainsi que divers colloques. Par ailleurs, la Métropole soutien la création d'un Département d'odontologie a hauteur de1 000 000 € sur 3 ans et finance l'élaboration d'un schéma d'orientations stratégiques immobilière du Campus Santé (Conseil métropolitain du 03 octobre 2022, 100k€). Enfin, le campus est associé à différents projets en matière d'aménagement et de mobilité visant à améliorer le cadre de vie du campus (nouveau gymnase, extension du TEOR, développement de l'offre vélos en libres services etc.),
- <u>Solidarité</u>: des actions ont été menées afin de développer l'accès aux soins aux personnes fragiles et précaires à travers le financement du réseau santé précarité et du réseau santé sexuelle. La politique en matière de lutte contre la précarité menstruelle s'est poursuivie avec l'organisation de plusieurs collectes de produits d'hygiène, d'une journée de sensibilisation et d'installation de distributeurs de produits d'hygiène sur l'ensemble du territoire métropolitain,
- Santé: dans le cadre du Ségur de la santé, 17 millions d'euros ont été investis dans 10 projets portés par des établissements de santé pivots sur le territoire métropolitain. Les établissements retenus sont : le Centre Hospitalier Universitaire (CHU), le Centre Hospitalier Intercommunal Elbeuf-Louviers-Val-de-Reuil, le Centre de Lutte Contre le Cancer Henri Becquerel et le Centre Hospitalier Spécialisé en psychiatrie du Rouvray. Une subvention de 103 600 € a été versée à la Fédération des Maisons de Santé et l'Association des Professionnels de Santé de l'Agglomération Rouennaise (APSAR) afin de coordonner le regroupement des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) sur notre territoire.





La Métropole s'engage durablement pour devenir Territoire Zéro Chômeur Longue Durée

Le projet Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) est une expérimentation territoriale novatrice qui vise à apporter une réponse territoriale en faveur du droit à l'emploi.

L'expérimentation TZCLD se déroule en quatre temps :

- La « fabrique du consensus », qui vise à mobiliser les acteurs du territoire désireux de s'investir dans le projet,
- La rencontre des personnes privées d'emploi et volontaires pour s'engager dans la démarche,
- Le recensement des travaux utiles, correspondant à des besoins non satisfaits dans l'économie locale et supplémentaires,
- L'ouverture de l'entreprise à but d'emploi.

Des emplois sont créés au sein d'Entreprises dites à But d'Emploi (EBE) avec pour objectif de construire de nouvelles activités non concurrentielles sur le territoire défini en embauchant des Personnes Privées Durablement d'Emploi (PPDE), sans sélection, domiciliées depuis au moins 6 mois sur le territoire concerné. Les emplois créés sont des Contrats à Durée Indéterminée (CDI) à temps choisi, créés avec l'implication des PPDE volontaires sur les territoires à l'aide de la mise en place d'un accompagnement approprié fédéré et validé par l'ensemble des partenaires territoriaux des secteurs du social, de l'insertion professionnelle et de l'économie (par la fabrique du consensus).

La Métropole Rouen Normandie s'est pleinement engagée dans la démarche et a adhéré à l'association « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée » dès le mois d'octobre 2020 afin d'être reconnue territoire émergent, puis garantir un portage cohérent sur les territoires volontaires de la Métropole Rouen Normandie. Le 2 octobre 2020, la Métropole Rouen Normandie a sollicité les 71 communes membres afin de les informer de la délibération d'adhésion TZCLD et de recenser les communes intéressées pour construire un projet collectif de qualité. En juin 2021, 3 territoires et 4 communes ont décidé de se lancer dans l'expérimentation TZCLD : Darnétal, Petit-Couronne, Rouen / Sotteville-lès-Rouen pour le bassin de vie Grammont - Grenet - Voltaire - Lods.

Les premières expérimentations ont révélé qu'en amont du dépôt de la candidature, les résultats positifs d'insertion professionnelle pour les personnes privées durablement d'emploi sont de 30 % sans recrutement fléché au sein de l'EBE. Lors de la création de l'EBE, 30 à 35 % des recrutements concernent des personnes en situation de handicap, les autres, des personnes privées d'emploi depuis très longtemps, parfois plus de 10 ans.

Au regard des premiers résultats très encourageants du dispositif, la Métropole fait le choix de conforter et d'amplifier cette politique publique en lien avec ses partenaires.

La Métropole Rouen Normandie soutient 6 associations sportives pour favoriser la pratique sportive des personnes en situation de handicap

La Métropole Rouen Normandie déploie depuis 2016 une politique d'aide à l'acquisition de matériels spécifiques en faveur de la pratique sportive des personnes en situation de handicap. Ce dispositif a pour objectif d'offrir les meilleures conditions de pratique aux personnes en situation de handicap et d'aider les associations de la Métropole à se doter des matériels nécessaires à l'accompagnement de ce public.





La Métropole Rouen Normandie va aider financièrement 6 associations :

- -Élan Gymnique Rouennais (EGR) : subvention de 3 500 €
- L'Association EBMTT l'Elan Boésien pour la maîtrise du Tennis de Table : subvention de 2 500 €
- Club de Voile Saint Aubin/Elbeuf : subvention de 2 500 €
- La Persévérante : subvention de 1 300 €
- Le comité handball 76 : subvention de 6 552 €
- L'association Handisport Grand Rouen : subvention de 3 648 €

La Métropole soutient l'accès au logement de jeunes réfugiés

La Métropole Rouen Normandie a adopté le 8 novembre 2021 son Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration (CTAI) signé avec l'État afin de favoriser l'accueil et l'intégration des personnes bénéficiaires de la protection internationale dans la Métropole, dans le cadre de ses compétences.

L'intégration des personnes bénéficiaires de la protection internationale dans la Métropole Rouen Normandie passe par leur accès à la formation, l'apprentissage de la langue, l'emploi, la santé, l'hébergement et le logement. L'accès au logement des personnes réfugiées a été identifié comme une priorité, notamment pour les jeunes de moins de 25 ans qui, à défaut de ressources stables, ne peuvent présenter les garanties attendues par les bailleurs. Faciliter cet accès permet une autonomie progressive et contribue à fluidifier les structures d'hébergement car ils représentent une part importante des personnes hébergées dans les Centres Provisoires d'Hébergement (CPH).

L'Association Normande pour le Logement et l'Accueil des Jeunes Travailleurs (ANLAJT) en partenariat avec France Terre d'Asile présente une action expérimentale visant à proposer une solution de logement temporaire et un accompagnement social à des jeunes bénéficiaires de la protection internationale inscrits dans un parcours d'insertion.

L'ANLAJT gère des Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT) situés à Rouen et assure l'accompagnement socioéducatif des jeunes pour leur intégration sociale et professionnelle. L'ANLAJT est l'acteur du territoire qui dispose de logements en Foyer Jeunes Travailleurs qu'il gère en direct et qui est agréé par le Département de Seine-Maritime et la CAF pour ses missions d'accompagnement socio-éducatif spécifique auprès des jeunes en insertion. France Terre d'Asile gère notamment des CPH dédiés aux bénéficiaires de la protection internationale dont elle assure l'accompagnement social. Dans le cadre de ce projet intitulé « Logement et Accompagnement Temporaire pour l'Autonomisation des Réfugiés » (LATAR), France Terre d'Asile identifie au sein des CPH des jeunes ayant un niveau d'autonomie suffisant pour vivre en FJT, avec peu de ressources financières mais inscrits dans un projet professionnel. L'ANLAJT met à disposition des logements meublés dans son FJT. Le dispositif permet de couvrir les dépenses liées au logement de manière temporaire pendant 3 mois renouvelables en fonction de la situation du jeune (dépôt de garantie en lien avec les dispositifs, redevance du 1er mois, les résiduels de redevance après déduction de l'Aide Personnalisée au Logement) et de financer l'accompagnement social global des jeunes qui sera assuré par les équipes de l'ANLAJT (accès aux droits, à la formation, démarches pour l'accès au logement) en l'intégrant à la vie collective du FJT avec les autres jeunes. Cet accompagnement vise l'autonomie financière du jeune et son accès à un logement adapté à sa situation (mobilité au sein du FJT, résidence sociale, logement social ou autre logement). France Terre d'Asile vient en appui de l'ANLAJT sur des thématiques spécifiques au public bénéficiaire de la protection internationale et met à disposition son service de traduction selon les besoins rencontrés. Cette expérimentation vise le logement temporaire et l'accompagnement de 8 jeunes. Chaque jeune signera un contrat avec l'ANLAJT et France Terre d'Asile.







Dans ce cadre, la Métropole va apporter un soutien financier à l'ANLAJT à hauteur de 35 558 €. Cette subvention permet de couvrir les frais liés au logement au sein du FJT et de financer l'accompagnement social par l'ANLAJT, pendant la durée de l'action prévue sur 13 mois et demi, avec un démarrage au 15 octobre 2022 et une fin le 1er décembre 2023.

Forêt monumentale de retour en 2024, à Canteleu!

Conçue comme une exposition d'œuvres monumentales, la Forêt Monumentale est un parcours unique de plusieurs kilomètres permettant aux visiteurs de découvrir ou redécouvrir, en autonomie, les forêts du territoire à travers le prisme artistique. La première édition de Forêt Monumentale s'est déroulée de septembre 2019 à septembre 2021 en forêt Verte sur les communes de Bois-Guillaume, Mont-Saint-Aignan et Houppeville. La participation d'artistes du monde entier a assuré un rayonnement international et un retentissement notoire à la manifestation tant auprès des professionnels que des visiteurs. Au total, 401 projets ont été proposés par des artistes plasticiens, designers et architectes de 28 pays. 400 000 visiteurs ont profité des 13 œuvres créées et présentées durant deux ans.

Riche du succès de la première édition, la Métropole Rouen Normandie va organiser la deuxième édition de Forêt Monumentale qui aura lieu du printemps 2024 à l'automne 2026.

Le lieu retenu est la forêt domaniale de Roumare à Canteleu. Un parcours de 3 kilomètres a été identifié, permettant l'installation des œuvres et le cheminement des visiteurs. Le parcours s'appuiera sur la réalisation d'œuvres éphémères et d'une œuvre pérenne, nouveauté de cette 2ème édition.

L'événement participe de la candidature de Rouen au titre de Capitale Européenne de la Culture en accueillant des artistes du monde entier et en nouant des collaborations entre réseaux artistiques locaux, nationaux et internationaux. La 2^e édition proposera une œuvre d'un.e artiste de République Tchèque, autre état qui accueillera une Capitale Européenne de la Culture en 2028. Elle mettra également en valeur la création contemporaine du territoire en proposant une œuvre réalisée en partenariat avec un établissement d'enseignement supérieur.

Solidarité intercommunale : la Métropole accompagne financièrement les projets portés par les communes

La Métropole entend jouer pleinement son rôle de solidarité aux côtés des communes en vue de permettre un développement équilibré et harmonieux du territoire. À ce titre, la Métropole participe au financement des projets locaux portés par les communes, via le Fonds d'Aide à l'Aménagement (FAA) pour les communes de moins de 4500 habitants et dans le cadre du Fonds d'Aide aux Communes pour l'Investissement Local (FACIL). Ce dernier dispositif, déployé depuis mai 2021, comprend une bonification financière pour les projets intégrant une dimension social-écologique. Les deux dispositifs, le FAA et le FACIL, sont cumulables.







Financements adoptés au titre du FAA et du FACIL

• Saint-Léger-du-Bourg-Denis

- Installation d'un sol de sécurité Maison des enfants (FAA : 5 121,50 €)
- Mise aux normes et installation de jeux pour enfants (FAA : 25 515,50 $\ensuremath{\in}$)
- Demande complémentaire étanchéité de la toiture de la salle polyvalente (4 018,72 €)

Duclair

- Réhabilitation de la volière (complément) (FAA : 17 464,19 €)
- Dé-végétalisation de la falaise de Duclair (FAA : 5 702,13 €)

Hautot-sur-Seine

- Travaux Château d'Hautot (FAA : 8 177,76 €)
- Aménagement de la cour d'école Maurice Genevoix (FAA : 6 $436.94 \, \odot$)

Roncherolles-sur-le-Vivier

- Isolation thermique d'une salle de classe (FAA : 7 593,50 €)
- Installation d'un jeu extérieur (FAA : 5 164,06 €)

• Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen

- Aménagement de la place du 19 mars 1962 (complémentaire) (FAA : 8 104,91 €)
- Rénovation des façades de l'école maternelle (FAA : 4 354,85 €)

La Neuville-Chant-d'Oisel

- Création d'un parc paysager avec parcours sportif (FAA : 25 936,00 €, FACIL : 20 264,50 €)

Rouen

- Bibliothèque Saint Sever Remplacement du Roof top en toiture (FACIL : 40 851.25 €)
- Remplacement du sol du Gymnase Suzanne LENGLEN (FACIL : 31 250,00 $\ensuremath{\mathbb{C}}$
- Renouvellement du Parc sur les segments véhicules légers (VL) / Véhicules Utilitaires (VU) (FACIL : 841 140,00 €)
 Rénovation des toitures de l'atelier menuiserie serrurerie (FACIL :
- Renovation des toitures de l'atelier menuiserie serrurerie (FACIL : 115 625,00 €)
- Extension Groupe Scolaire Honoré DE BALZAC (FACIL : 139 225,00 €)
- Travaux école maternelle PAPE CARPENTIER (FACIL : 50 979,75 €)

• Franqueville-Saint-Pierre

- Réhabilitation du Gymnase Nicolas FLEURY (FACIL : 403 538,00 €)

Epinay-sur-Duclair

- Travaux de mise aux normes PMR de la salle communale (FACIL : 15 675,25 €)

Sahurs

- Installation d'un système d'alerte anti-attentat à l'école Franck INNOCENT (FACIL : 1 274,88 €)
- Amélioration de l'équipement du stade de football Maurice SIMON (FACIL : 2 505,91 €)
- Extension d'une aire de jeux (FACIL : 8 108,53 €)
- Installation de nouveaux équipements (FACIL : 1 753,75 €)

Déville-lès-Rouen

- Travaux Rénovation des sanitaires Léon BLUM (FACIL : 22 548,75 $\ensuremath{\mathfrak{E}})$

Oisse

- Travaux salle des sports Jean JAURES (FACIL : 38 570,95 €)
- Travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux aux personnes en situation de handicap (FACIL : 130 740,18 €)

Sotteville-lès-Rouen

- Travaux d'aménagement du cimetière et extension du columbarium (FACIL : 56 543,75 €)
- Travaux bâtiments sportifs (FACIL: 41 275,00 €)
- Travaux d'aménagement à la base de loisirs (FACIL : 27 731,75 €)

Grand-Couronne

- Remplacement de l'éclairage de la salle de spectacle « Avant-Scène » (FACIL : 773,41 €)
- Installation d'un visiophone à la crèche LILIBULLE (FACIL : 1 358,25 €)
- Création d'un Relais Petite Enfance (FACIL : 27 731,75 €)
- Rénovation de l'aire de jeux square Georges (FACIL : 3 795,10 €)
- Sécurisation par vidéoprotection du hameau des Essarts (FACIL : 1 669.89 €)
- Travaux bureau de Poste des Essarts (FACIL : 7 132,56 €)
- Travaux de rénovation Centre Jeunes Delaune (FACIL : 3 877,85 €)
- Travaux école Jacques Prévert (FACIL : 4 504,64 €)
- Végétalisation du cimetière (FACIL : 3 731,88 €)
- Création d'une issue de secours sur un bâtiment administratif (FACIL : 9 252,89 \in)
- Acquisition de deux véhicules électriques (FACIL : 20 877,80 €)
- Travaux Espace nautique Alex JANY (FACIL : 11 222,04 €)
- Changement de radiateurs dans divers lieux (FACIL : 2 178,46 €)
- Aménagement et construction d'un columbarium (FACIL : 2 000.00€)
- Création de sanitaires école V. Hugo Primaire (FACIL : 4 810,36 €)
- Création d'une clôture au centre de tir à l'arc (FACIL : 2 756,84 €)
- Changement du système de sécurité incendie (FACIL : 5 391,76 €)
- Travaux à l'école Pierre Brossolette (FACIL : 2 078,16 €)
- Remplacement d'extincteurs dans divers lieux (FACIL : 1 479,08 €)

• Maromme

- Aménagement du secteur de l'Hôtel de ville et création d'un parc urbain (FACIL : 101 153,00 €)

Elbeuf-sur-Seine

- Création d'un équipement polyvalent de proximité : Atelier 23 (FACIL : 169 101,88 €)

• Saint-Aubin-lès-Elbeuf

- Travaux école Maternelle Maille PECOUD (FACIL : 44 386,25 €)
- Travaux école Primaire André Malraux (FACIL : 80 346,00 €)

• <u>Yainville</u>

- Restauration église Saint-André (Phase n° 1) (FACIL : 16 560,34 €)
- Travaux école Primaire André Malraux (FACIL : 80 346,00 €)

Contacts presse

Perrine Binet

perrine.binet @metropole-rouen-normandie.fr 02 32 76 84 24 Justine Hunault-Dequatremare justine.hunault-dequatremare @metropole-rouen-normandie.fr 02 76 30 31 33





